

L*A*ison

ROISSY

Terminal 4, non merci !

YVELINES

Fuite de pétrole à Autouillet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Domaine de Montauger



© DR

REJET DE BÉTON DANS LA SEINE PAR VINCI (NANTERRE)

A la suite de l'alerte donnée par des associations de pêcheurs, il a été découvert qu'une installation de production de béton exploitée par le groupe Vinci à Nanterre déversait depuis un certain temps du béton directement dans la Seine.

La DRIEE s'est rendue sur place pour dresser un procès-verbal et le parquet s'apprête à ouvrir une enquête sur cette pollution qui a nécessairement eu un impact conséquent sur l'écosystème de la Seine et de ses berges. La zone impactée est reconnue comme frayère potentielle, dans laquelle les poissons déposent leurs œufs. Constatant l'étendue des dégâts provoqués par cette pratique et la reconnaissance par Vinci d'un incident « exceptionnel », FNE Ile-de-France, Environnement 92, Val de Seine Vert et FNE entendent déposer une plainte.

SURSIS FRAGILE

POUR LE TRAIN DE FRET RUNGIS - PERPIGNAN

Chaque jour depuis quarante ans, un train de plus de 80 wagons réfrigérés transporte des fruits et légumes depuis l'immense plateforme logistique Saint-Charles International de Perpignan jusqu'au marché de Rungis. Il est usé, vétuste, à bout de souffle et pourrait être remis... sur une voie de garage. Il devrait être remplacé par environ 20 000 camions par an sillonnant à l'aller et au retour, routes et autoroutes, six jours par semaine, toute l'année.

Le contrat en cours avec les transporteurs se termine le 30 juin. Sans aucune solution de remplacement ferroviaire pour l'instant car Fret-SNCF ne peut et ne veut pas signer un contrat à perte. Le train de fret a obtenu un sursis jusqu'à la fin de l'été. A suivre ...



© DR

TOUR TRIANGLE PASSAGE EN FORCE

VALIDÉ PAR LA JUSTICE

Les recours associatifs contre la tour Triangle ont été jugés défavorablement. Cette décision juridique regrettable conforte le projet d'une tour dont l'impact sur le paysage parisien est majeur. D'autant que depuis l'origine cette tour bénéficie de passages en force, ainsi le récent décret qui en fait une installation liée à l'organisation des JO.

Le juge administratif a choisi de ne pas suivre les conclusions du rapporteur public pour qui la mairie de Paris ne pouvait pas concéder son terrain à la SCI tour Triangle, et amputer largement le Parc des Expositions municipal de la porte de Versailles, sans organiser au préalable une procédure de publicité et de mise en concurrence.

D'autres projets moins impactants que la tour Triangle auraient pu ainsi être étudiés dans le cadre d'une mise en concurrence. Pour les spécialistes du droit, cette décision constitue surtout un signal inquiétant envoyé aux riverains mais rassurant pour les collectivités publiques, qui pourront désormais s'affranchir des règles de la commande publique.

Afin de continuer le combat, les associations font appel à la générosité de tous : cette tour Triangle est un mauvais projet et n'a pas sa place à Paris.

Dons <http://bit.ly/donSOSParis> et adhésions <http://bit.ly/adhrSOSParis>



© DR

MOBILISONS TOUS LES MOYENS POUR LA BIODIVERSITÉ

Notre assemblée générale s'est déroulée le 13 avril, à la maison de l'Environnement du département de l'Essonne, en présence des représentants des différentes fédérations et collectifs adhérents. Nous remercions Brigitte Vermillet, vice-présidente du Conseil départemental, pour l'accueil dans ce cadre bucolique et écologique où l'équipe élue en 2018 a confirmé la poursuite de ses actions. Les ateliers de l'après-midi ont été productifs. Les priorités communes et le rôle de FNE Ile-de-France, tête de réseau, ont été affirmés.

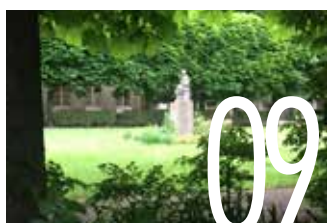
La perte de biodiversité est aujourd'hui un danger vital partagé et reconnu, notamment par les scientifiques. Mais la dérive technocratique ou l'influence d'intérêts particuliers sont toujours actives et ne l'intègrent pas, préférant le gain immédiat. On en veut pour preuve le cadre de concertation ou d'action juridique des associations de plus en plus restreint et coûteux que nous avons déjà dénoncé. Aujourd'hui, les associations sont menacées par des recours visant à intimider leurs dirigeants et leurs avis sont contournés par des dérogations aux règles générales pour faire passer des projets contestés (JO, tour Triangle et reconstruction de Notre-Dame de Paris). Leurs membres sont pourtant identifiés et consultés par les instances de tous niveaux quand la loi y contraint, mais leurs avis restent souvent lettre morte. Les associations doivent impérativement être reconnues et soutenues comme des interlocuteurs intermédiaires incontournables pour entendre les citoyens et prioriser les projets.

Le mouvement FNE doit relayer les alertes des scientifiques et de la société civile pour sauver la biodiversité, lutter contre les effets du changement climatique et contre la régression sociale. Il doit se faire entendre des décideurs et traduire la prise de conscience des Franciliens.

A la demande de ses associations, FNE Ile-de-France renforce son pôle juridique pour agir avec efficacité face aux dommages constatés sur l'environnement et aux contournements des règles par l'avalanche de textes dérogatoires. Dans la plupart des cas, on est bien loin de la séquence Éviter-Réduire-Compenser qui devrait être systématique et incontournable.

Dans la foulée des déclarations précédentes, un véritable dialogue environnemental est engagé avec les associations de terrain qui font des propositions et agissent toujours pour l'intérêt général de l'environnement et de tous les citoyens. Car ce n'est pas le tirage au sort des membres d'un conseil national de l'écologie qui permettra un dialogue local efficace et continu.

« Si vous voulez enterrer un problème, nommez une commission » disait Clémenceau...



ESSONNE

05 Data 4, un campus qui n'en finit pas de grossir

YVELINES

06 Parcours du combattant à Saux-Marchais

07 Autouillet, fuite du pipeline de Total

VAL-D'OISE

08 PLU d'Osny : une politique d'urbanisation à courte vue

PARIS

09 Menace sur les jardins des congrégations religieuses

HAUTS-DE-SEINE

10 Alerte sur les espaces verts dans les zones urbanisées

SEINE-SAINT-DENIS

11 Pour la sauvegarde des jardins de Saint-Ouen-sur-Seine

12 DOSSIER

17 Assemblée générale du 13 avril
Rapport d'activités, rapport financier et plan d'actions pour 2019

PATRIMOINE

18 Notre-Dame de Paris, émotion et raison
19 Les faucons crécerelles de Notre-Dame

TRANSPORT

20 Terminal 4, non merci !
21 Les rencontres d'Orly, une avancée pour la défense de notre environnement ?

SANTÉ

22 Le prix de la vie !

ÉNERGIE

23 L'énergie citoyenne en Ile-de-France

A LIRE

24 L'humanité en péril

Sommaire

GONESSE LES 24 HEURES DU TRIANGLE

UN AVERTISSEMENT POUR LA SOCIÉTÉ
DU GRAND PARIS (SGP)

Du 18 mai au 19 mai, pour la troisième année, le Collectif pour le triangle de Gonesse avec le groupement CARMA a appelé à un rassemblement sur le triangle contre Europacity avec sa gare de la future ligne 17 nord et pour le projet alternatif CARMA.



L'événement a démarré par un concert.

Le lendemain ont été organisés diverses activités et trois débats sur les mobilisations et les luttes citoyennes, la dimension sociale de la transition écologique, l'agriculture périurbaine et la ceinture maraîchère suivis par de nombreuses prises de parole. A une semaine de l'élection européenne, les délégations des partis politiques opposés à l'urbanisation du Triangle de Gonesse ont tenu à manifester une nouvelle fois leur soutien.

Malgré l'annulation de la création de la ZAC et de la révision du PLU, l'intention de la SGP d'ouvrir le chantier de la gare Triangle de Gonesse en novembre 2019 a été dénoncée comme un passage en force que rien ne justifie. La résistance n'en sera que plus déterminée.

NOUVEAU BUREAU

DE FNE YVELINES

FNE Yvelines rassemble plusieurs collectifs et associations : le Cadeb (Collectif d'associations pour la défense de l'environnement dans les boucles de Seine/Saint-Germain-en-Laye), Jade (Jonction des associations de défense de l'environnement), Sauvons les Yvelines, l'Union des amis du Parc de la Haute vallée de Chevreuse, ADIV Environnement, Bien vivre à Saulx Marchais et AVL3C (Association vexinoise de luttes contre les carrières du Vexin). Un nouveau Bureau a été élu le 18 mai autour de **Marie-José Rossi-Jaouen**, présidente, **Catherine Giobellina**, vice-présidente, **Bernard Destombes**, secrétaire général, **Patrick Bayeux** du Cadeb, secrétaire adjoint et **Michel Contet** de Jade, trésorier.

Marc Remond, qui s'est investi pour la création de FNE Yvelines, en reste un président d'honneur actif. Le nouveau bureau s'efforcera de continuer son action et d'élargir l'audience de FNE Yvelines : le dossier de la pollution du pipeline de Total, entre autres, devrait lui en fournir l'opportunité.



DÉCHARGE D'ÉPINAY-CHAMPLATREUX (95)

ENQUÊTE PUBLIQUE : AVIS DÉFAVORABLE

Après la mobilisation des associations et de plusieurs conseils municipaux des communes voisines, la commission d'enquête a donné un avis défavorable au projet de traitement de déchets non dangereux et de décharge sur la commune d'Épinay-Champlâtreux, limitrophe de Luzarches. La société Terra 95, filiale du groupe PAPREC est à l'initiative de ce projet d'une emprise de 40 hectares d'espace agricole.

La commission d'enquête indique que la carrière de sablons, de traitement des terres polluées, d'enfouissement et la déchetterie ne sont pas justifiés. Elle reconnaît des atteintes à la biodiversité, aux paysages, à la santé, au transport, aux nappes phréatiques, etc. La Commission d'enquête a repris l'un des arguments de FNE Ile-de-France en rappelant la loi qui oblige à une limitation des capacités régionales d'installations de déchets non dangereux et n'a pas tenu compte de l'indication du Plan régional de prévention et de gestion des déchets proposant de ne pas respecter le Code l'environnement.



UN FORUM RÉUSSI

POUR FNE ILE-DE-FRANCE !

Du 25 au 28 mai, FNE Ile-de-France a présenté et projeté le documentaire « Mares à Palabres dans Paris » consacré à la biodiversité en ville lors du 16^e Forum international Météo Climat à Paris.

Un événement tous publics pendant le week-end et réservé aux scolaires les lundi et mardi avec plus de 600 élèves en deux jours répartis sur différents ateliers. Le kit pédagogique, composé d'un jeu de plateau et d'une exposition photo, a été expérimenté pour sensibiliser les visiteurs à l'importance des zones humides en milieu urbain et leurs bienfaits sur l'environnement.



DATA 4

UN CAMPUS QUI N'EN FINIT PAS DE GROSSIR

À Marcoussis, dans l'Essonne, le campus Data 4 voit toujours plus grand. Aux neuf data centers déjà existants devraient se rajouter trois nouveaux complexes. Une telle concentration « en plein champ » révèle le manque d'ambition politique dans la planification urbaine et énergétique de l'agglomération Paris-Saclay.

Installé sur le site de l'ancien établissement d'Alcatel, dont plus des deux tiers sont occupés par une forêt classée, le plus grand centre de traitement et de stockage des données numériques d'Europe veut encore poursuivre son extension. Une enquête publique doit faire évoluer le PLU de la commune de Marcoussis pour permettre de supprimer un espace boisé classé (EBC) de 5,7 hectares, avec l'accord de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Les impacts des data centers sur le territoire élargi de Paris-Saclay ont fait l'objet d'une récente étude de l'ADEME¹. L'impact environnemental (imperméabilisation des sols, rupture des continuités écologiques, anthropisation des milieux...) et paysager du Data 4 est particulièrement négatif.

Chaleur fatale

De façon générale, les data centers sont aussi très gourmands en énergie (voir encadré). Entre un tiers et la moitié de leur consommation énergétique sert au refroidissement des éléments électroniques qui fonctionnent sans interruption et chauffent fortement. Cette consommation massive pourrait être contrebalancée par des systèmes de récupération d'énergie. Mais leur implantation sur un territoire aussi peu dense ne permet pas de favoriser les échanges de chaleur et les solidarités énergétiques. À Paris, par exemple, un data center est installé dans les sous-sols d'une piscine et la chaleur qu'il dégage sert à chauffer l'eau du bassin.

Tout comme les entrepôts logistiques, ces fermes de serveurs installées « au milieu des champs » emploient peu, alors qu'elles occupent un foncier important. On estime que les

data centers fournissent en moyenne un emploi temps plein pour 10 000 m² contre une cinquantaine d'emplois temps plein, en moyenne, pour la même surface occupée par d'autres secteurs d'activités².

À l'heure où de nombreux territoires essaient de densifier et de diversifier leurs zones d'activités, de les reconnecter à leurs tissus bâtis, d'en faire évoluer les bâtiments obsolètes, les data centers pourraient être un vecteur de transformation positif pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Mais cela impliquerait de revoir leur architecture, leur intégration spatiale et environnementale, mais aussi de planifier, anticiper, guider leurs logiques d'implantation. Bref, d'avoir un minimum d'ambition politique pour rendre ces data centers plus acceptables !

À quoi ça sert de faire un Plan climat, air, énergie territorial (PCAET) si on continue à reproduire un modèle qui n'est plus pertinent au regard de la lutte contre le changement climatique ?

Catherine GIOBELLINA
Administratrice d'Essonne Nature Environnement
ene91.fr

Les chiffres des data centers franciliens (sources DRIEE)

Un seul data center peut engloutir jusqu'à 20 MW, l'équivalent d'une ville de 20 000 habitants.

Les quarante-deux complexes franciliens consomment actuellement 210 mégawatts (MW).

Leur consommation passerait de 210 MW actuellement à 670 MW en 2020-2025, soit la consommation d'une ville de 600 000 habitants.

Un réel problème pour une région qui importe déjà plus de 90 % de l'électricité qu'elle consomme.

¹ L'impact spatial et énergétique des data centers – février 2019.

² Sources Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune.



À SAULX-MARCHAIS

PARCOURS DU COMBATTANT

Pour sauver les terres agricoles, les défenseurs de l'environnement ont obtenu en première instance un jugement favorable, jugement confirmé en appel, contrevenants déboutés en cassation... Plus de trois années de procédures qui finissent par porter leurs fruits.

L'objet du litige est un terrain agricole d'une superficie d'un peu plus de 2 hectares et demi, situé sur la commune de Saulx-Marchais, dans les Yvelines, et jouxtant Auteuil-le-Roi.

Le 21 septembre 2002, cette parcelle agricole qui abrite des serres est vendue à un agriculteur. L'activité périclité et l'agriculteur trouve un repreneur en septembre 2011.

Le certificat d'urbanisme d'information délivré par la mairie est clair : ce terrain est situé au plan d'occupation des sols en zone agricole non constructible. Il est soumis au droit de préemption de la SAFER et de la commune. Le repreneur annonce une activité de maraîchage et de production de légumes. Dans ce contexte, l'acte de vente présenté par le notaire à la SAFER et à la commune n'entraîne, de leur part, aucun droit de préemption et la vente est conclue le 21 septembre 2011 à moitié de son prix par rapport à 2002.

En octobre 2011, l'objet de la société devient « *construction, gestion, administration, exploitation d'immeubles ou biens immobiliers* ». À partir de ce

constat, la commune de Saulx-Marchais entreprend des démarches pour faire annuler la vente. En vain. La situation reste en l'état jusqu'en juillet 2014. Puis, profitant du renouvellement des équipes municipales et des vacances d'été, la société entreprend la construction illégale d'un bâtiment avec stabilisation de centaines de mètres carrés de sol arable par des gravats.

La commune et cinq associations (FNE Ile-de-France, le collectif d'associations locales JADE, SAUVONS LES YVELINES, EPARCHE, association auteuilloise, Bien Vivre à Saulx-Marchais), déposent plainte auprès du Procureur de la République de Versailles.

Pourvoi en cassation rejeté

Le jugement en première instance est rendu le 7 juillet 2016 par le tribunal correctionnel et prévoit l'exécution provisoire sous astreintes, notamment les retraits des déchets et la démolition des bâtiments construits sans permis de construire.

Le 9 novembre 2017, la cour d'appel de Versailles confirme le jugement de

première instance et condamne les contrevenants à une amende de 31 135€ et à démolir les constructions illégales, à procéder à l'enlèvement de tous les gravats et déchets et à remettre la parcelle dans son état d'origine sous deux mois, avec une astreinte de 1 500€ par jour de retard à compter du 9 janvier 2018. Sur l'action civile, la commune et les deux associations agréées sont jugées recevables pour leur préjudice moral ainsi que pour les frais au titre de l'article 475-1 de Code de procédure pénale.

Enfin, le 15 janvier 2019, les pourvois en cassation sont rejetés.

Une victoire importante, mais il reste maintenant à faire appliquer les peines et à obtenir le paiement des indemnités dues, indemnités qui ne couvriront absolument pas l'intégralité des frais d'avocat et d'huissiers engagés par les associations : début d'un autre parcours de combattant écologiste ! A suivre.

Philippe HEURTEVENT
Président de Sauvons les Yvelines
sauvonslesyvelines.fr
contact@sauvonslesyvelines.fr

AUTOUILLET

FUITE DU PIPELINE DE TOTAL

De l'importance des associations dans la réparation les dommages environnementaux.

Le 24 février dernier, la rupture d'un oléoduc a déversé plus de 900 mètres cubes de pétrole brut sur le territoire des communes d'Autouillet et de Boissy-Sans-Avoir dans les Yvelines. Le pétrole s'est répandu sur des terres agricoles des deux communes, jusqu'aux cours d'eau voisins, le Lieutel et la Mauldre ainsi que dans les rus du « Breuil » et de la « Coquerie ». La fuite a été localisée le lendemain de son apparition, à la suite de l'alerte donnée par un riverain du site impacté. L'oléoduc à l'origine de la fuite est le pipeline d'Ile-de-France (dit « PLIF »), qu'exploite le groupe Total pour transporter des hydrocarbures entre ses installations du Grand Port Maritime du Havre et la raffinerie de Grandpuits, en Seine-et-Marne.

La persistance de tels accidents malgré l'application de la firme à se montrer irréprochable en France afin de retrouver une image convenable depuis le scandale de l'Erika, démontre la permanence et l'intensité du risque de pollution que font peser les installations liées à la production, à l'acheminement et à la distribution d'hydrocarbures sur les écosystèmes. Cet accident n'est pas sans rappeler la rupture d'un oléoduc similaire dans la plaine de la Crau en 2009, menant au rejet de 5 400 m³ de pétrole brut sur 5ha en pleine réserve naturelle ou à une autre fuite qu'avait rencontré l'exploitant en 1980 à Saint-Rémy-de-Provence. Dans ces deux derniers cas, une rupture dite « de fatigue » s'était déclarée sur la soudure longitudinale du pipeline laissant s'échapper des hydrocarbures liquides. La vétusté du pipeline d'Ile-de-France, mis en exploitation en 1965, pourrait être à l'origine de ce désastre environnemental.

La répétition des accidents émousse peu à peu leur caractère accidentel et laisse découvrir à terme une responsabilité environnementale lourde et indéniable. Cette responsabilité a d'ailleurs fait l'objet d'une traduction normative dans le droit français au travers de la loi relative à la Responsabilité

environnementale (loi « LRE ») du 1^{er} août 2008, se déclinant en un régime juridique de responsabilité environnementale basée sur le principe du « pollueur-payeur » (articles L. 160-1 et suivants et R. 161-1 et suivants du code de l'environnement). Les associations seront vigilantes quant au respect de cette procédure, qui implique la constitution d'un comité de suivi et l'implication des associations dans le contrôle des mesures prescrites. Le préfet, qui n'a pas souhaité communiquer de documents à cet égard et s'est borné, dans un premier temps, à organiser des réunions d'informations ouvertes au public, a cédé aux revendications des associations en les invitant, *in extremis*, à émettre un avis sur son projet d'arrêté de réhabilitation des terres.

Les associations portent plainte

Il doit être rappelé qu'en matière de pollution aux hydrocarbures, la dépollution intégrale des sols et des nappes relève de la fiction normative, quoique nécessaire, et que le niveau réel de dépollution ne peut être qu'adaptée aux objectifs visés par la personne en charge de la dépollution. Il incombe donc au préfet d'imposer à Total les objectifs les plus ambitieux et de porter une attention très particulière au sort réservé aux terres excavées ainsi qu'aux boues prélevées dans les cours d'eau.

Aucune instruction judiciaire n'ayant été ouverte sur ce dossier, une convergence d'associations de protection de l'environnement, dont FNE, FNE Ile-de-France, FNE Yvelines, JADE, SAUVONS LES YVELINES, ÉPARCHE et ATENA 78, a porté plainte contre X pour que la législation environnementale trouve à s'appliquer et que des réponses soient apportées aux interrogations légitimes sur l'étendue des dégâts causés par la fuite et son origine.

Maxime COLIN

Chargé de mission juridique
FNE Ile-de-France



8 **PLU D'OSNY****UNE POLITIQUE D'URBANISATION À COURTE VUE**

Environnement saturé de grandes enseignes et d'entrepôts, Osny et l'agglomération de Cergy ne dérogent pas à la fuite en avant constatée un peu partout : un urbanisme en inadéquation avec les grands enjeux à venir...



© Val de Viosne environnement

Osny est une commune de plus de 17 000 habitants qui se situe aux portes du parc naturel régional du Vexin français, dans la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP). L'enquête publique relative à la révision du PLU s'est terminée le 4 mai. Val de Viosne Environnement et Val-d'Oise Environnement ont donné un avis défavorable, mais aussi le préfet au nom de l'Etat et la Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers. Le rapport de l'autorité environnementale contient de nombreuses critiques et recommandations.

Ces villes frontières devraient permettre une transition douce vers le parc naturel au patrimoine préservé. Est-ce cela que prévoit le PLU d'Osny ? Que nenni ! C'est toujours la fuite en avant dans l'accumulation de surfaces commerciales qui grignotent les terres agricoles. Aux confins de la CACP, comme dans toutes les périphéries de grandes villes, on « colle » un maximum d'activités commerciales et d'entrepôts sans souci de l'esthétique ni du patrimoine proche. Comme si le fait d'avoir un espace protégé au-delà de

ce périmètre permettait de faire tout et n'importe quoi.

Quatre secteurs sont en extension urbaine parfois en incompatibilité avec le Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). Ce qui est confirmé dans le schéma de cohérence territoriale qui identifie le secteur de la Croix Saint-Siméon « *comme un site qui n'a pas vocation à se développer davantage... notamment du fait de sa proximité avec le site de l'Oseraie* ». De plus, le projet de la chaussée d'Osny se situe au SDRIF sur des espaces agricoles à préserver, traversés par des lignes électriques à très haute tension du réseau stratégique régional et une continuité verte et agricole identifiées au SDRIF.

Le contexte de la CACP

Le PLU d'Osny s'engouffre dans le développement inconsidéré durant ces dernières années dans les communes de la CACP de surfaces commerciales de vente : extension des Trois Fontaines à Cergy, création du centre commercial des Linandes... Ces créations de surfaces bâties se font sans souci des friches industrielles engendrées. Exemple : le déménagement du magasin

Décathlon, en 2012, dans le nouveau centre commercial des Linandes a laissé une friche de 2 900 m² dont seuls 1 043 m² ont retrouvé un usage au bout de quelques années, comprenant entre autres une boulangerie dont les effets négatifs se ressentiront sur les commerces de centre-ville. De telles extensions urbaines ne créent plus des emplois, mais au mieux les déplacent, sinon les détruisent ailleurs.

A quoi sert le Plan climat ?

La CACP a un plan climat qui prévoit la réduction de la vitesse sur l'A15, mais elle continue le développement économique le long de cette artère et de la D 915 impliquant toujours plus de camions et de déplacements par voitures pour les résidents (saturation des RER, de l'A15, de la 184 vers Roissy).

C'est une politique d'échec sur le plan du climat, de la prévention de l'air, de la non-consommation d'espaces agricoles, et même dans la politique d'emplois puisque les activités créées sont pauvres en emplois.

MENACES SUR LES JARDINS DES CONGRÉGATIONS

COMMENT SANCTUARISER LA NATURE ?

Aujourd'hui, en raison de la crise des vocations, plusieurs congrégations religieuses abandonnent leurs monastères parisiens. Ils abritent des jardins privés, souvent invisibles de la rue, et de très beaux arbres, parfois bicentennaires. Comment sauver ces îlots de fraîcheur et de biodiversité dans une ville aussi dense que Paris ?

De nombreuses opérations immobilières sont en projet ou en cours de réalisation. Elles ont pour point commun de démolir les petits bâtiments existants et de construire sur la pleine terre dans des espaces arborés privés. Certains, mais pas tous, sont classés au PLU comme « espaces verts » (EVP). Quelques exemples permettent de mesurer l'ampleur de la destruction qui menace les jardins des congrégations religieuses :

- **Au 94 boulevard Raspail (6^e)**, un immeuble de sept étages comprenant sept appartements de luxe (180 m² par étage) est en construction à la place du petit jardin de 350 m² appartenant à la Congrégation des sœurs de Nazareth.

- **Au 177 rue Blomet/37 rue Saint-Lambert (15^e)**, propriété des Petites Sœurs des maternités catholiques, seuls quelques arbres subsistent, actuellement enveloppés pendant les travaux d'édification de deux immeubles de deux et sept étages comprenant quatre niveaux de sous-sol.

Trois projets non encore déposés illustrent la frénésie de démolition/construction qui sévit à Paris :

- **Au 110 rue de Vaugirard/95 rue du Cherche-Midi (6^e)**, quatre immeubles seront construits sur une parcelle de 7 300 m² et deux immeubles dans le jardin actuel, l'un des plus calmes et préservés de Paris. Le jardin (EVP de 4 000 m²) sera ouvert au public, mais les arbres parfois bicentennaires survivront-ils ?

- **Au 11 impasse Reille (14^e)**, après le départ des sœurs franciscaines, les petits bâtiments formant le village Reille seront démolis et 440 logements s'élèveront sur 11 000 m². Une rangée d'arbres et une allée ouverte au public disparaîtront et le jardin n'est protégé que pour 4 000 m².



© DR

- L'avenir paraît sombre également pour le terrain de 2,3 ha appartenant à la congrégation **Notre-Dame du Bon Secours (14^e)** qui est à vendre...

Ces lieux de calme et de beauté disparaissent et les constructions envahissent les jardins. Et, pourtant, ils contribuent à la respiration et aux mystères de cette grande ville, la plus dépourvue d'espaces verts parmi les capitales européennes.

Catherine MARIE
FNE Paris
contact@fne-paris.fr

REVOIR LE PLU POUR PROTÉGER LES ESPACES VERTS

À Paris, les espaces verts privés représentent 5,1 km² sur un total d'espaces verts de 12 km² (APUR 2011).

Ils sont peu ou pas protégés en dépit du vocabulaire trompeur du règlement d'urbanisme et des objectifs ambitieux du Plan climat et du Plan biodiversité.

En réalité, la pression immobilière conduit à ne voir dans les jardins que des terrains à bâtir où la nature a de moins en moins sa place.

Les exemples se multiplient avec la mainmise des promoteurs sur les terrains de la RATP au square Netter (12^e) de la Société foncière lyonnaise avenue Emile-Zola (15^e), de la Ville de Paris

à l'ESPCI (5^e). Ils abattent des arbres, dégradent ou détruisent des espaces verts.

Parfois un tout petit projet, tel celui de « l'îlot Navarre » (5^e), permet de construire une maison sur une cour arborée en U et peut priver de ciel et de soleil les riverains, troubler un ensemble harmonieux et gêner tout un quartier.

C'est la raison pour laquelle FNE Paris souhaite la révision du PLU actuel pour permettre la sanctuarisation des espaces de nature avant qu'il ne soit trop tard. L'association sonne l'alerte en engageant une action contentieuse et élabore des propositions concrètes à destination des élus d'aujourd'hui et de demain.

ALERTE SUR LES ESPACES VERTS DANS LES ZONES URBANISÉES !

L'adaptation aux changements climatiques dans la zone dense de la région parisienne pose la question de la préservation et du développement des espaces verts petits et grands, seuls espaces de fraîcheur en cas de canicule et contribuant à la santé et au bien-être des citoyens.

L'occurrence d'une fréquence accrue de gros orages et d'inondations justifient de désimperméabiliser les sols par plus d'espaces verts en pleine terre. De plus, les périodes de sécheresse prolongées posent le problème de la recharge des nappes phréatiques.

Cela est d'autant plus crucial que, dans les zones urbanisées très denses, les effets d'îlots de chaleur croissant, la surface d'espaces verts accessibles par habitant est déjà en dessous des normes de l'Organisation mondiale de la santé, c'est-à-dire 10 m²/habitant minimum et accessibles à moins de 15 minutes à pied, normes reprises dans le SDRIF.

Il faut donc disposer de cartes de la végétation d'un territoire à une échelle convenable pour identifier tous les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques (arbres d'alignement, végétation le long des voies ferrées, succession de petits espaces verts) qui les relient pour permettre à la faune de se déplacer.

Les cartes disponibles sont fournies périodiquement par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) avec le mode d'occupation des sols (MOS). Celui-ci recense différentes catégories (81 postes) d'espaces dont 26 se réfèrent à des espaces de nature (forêts, parcs et jardins, terrains de sport, points d'eau, rivières etc.) mais ne rend compte que des parcs et jardins de plus de 5 000 m² et des jardins de l'habitat individuel et de l'habitat continu bas au-dessus de 1 000 m². Nous avons cartographié, en collaboration avec l'université Paris-Diderot (pôle image), les espaces verts de trois communes des Hauts-de-Seine : Bourg-la-Reine, Boulogne-Billancourt et Bagneux. Sur la base de photographies aériennes à haute résolution (50 cm) de l'IGN 2014 dans le proche infrarouge, nous avons numérisé les espaces verts (contours des espaces végétalisés) et identifié les entités paysagères en référence à une typologie modifiée du MOS à 81 postes.

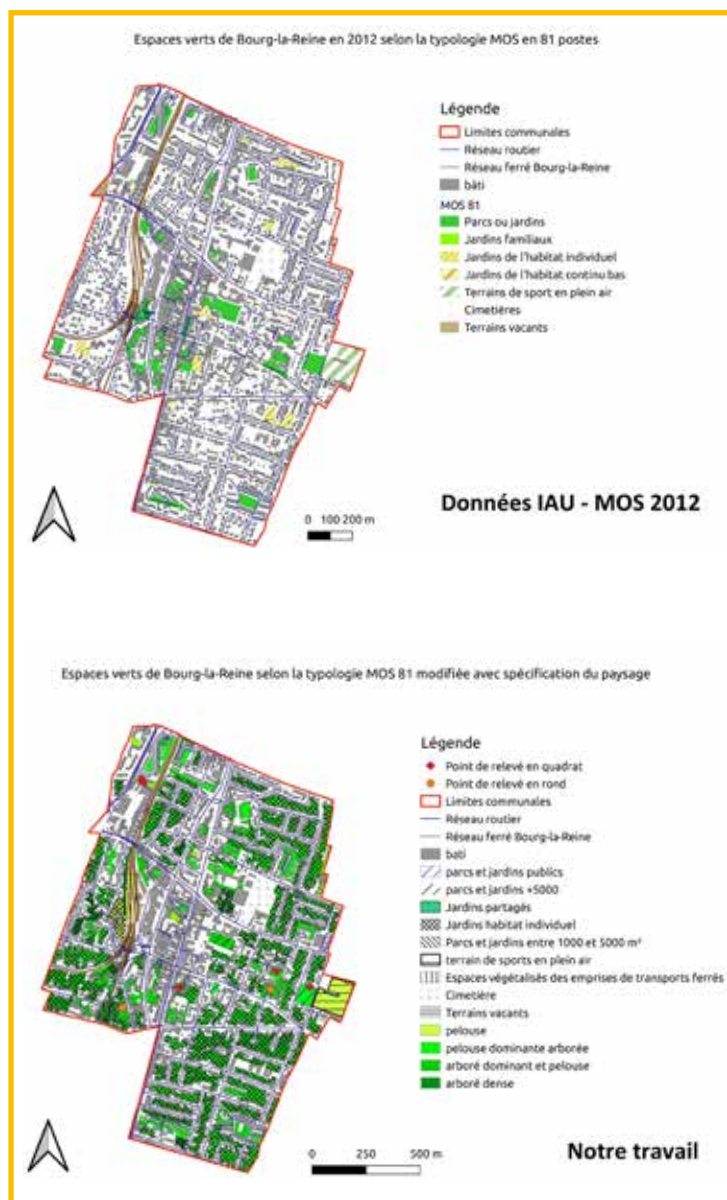
Une cartographie mieux définie

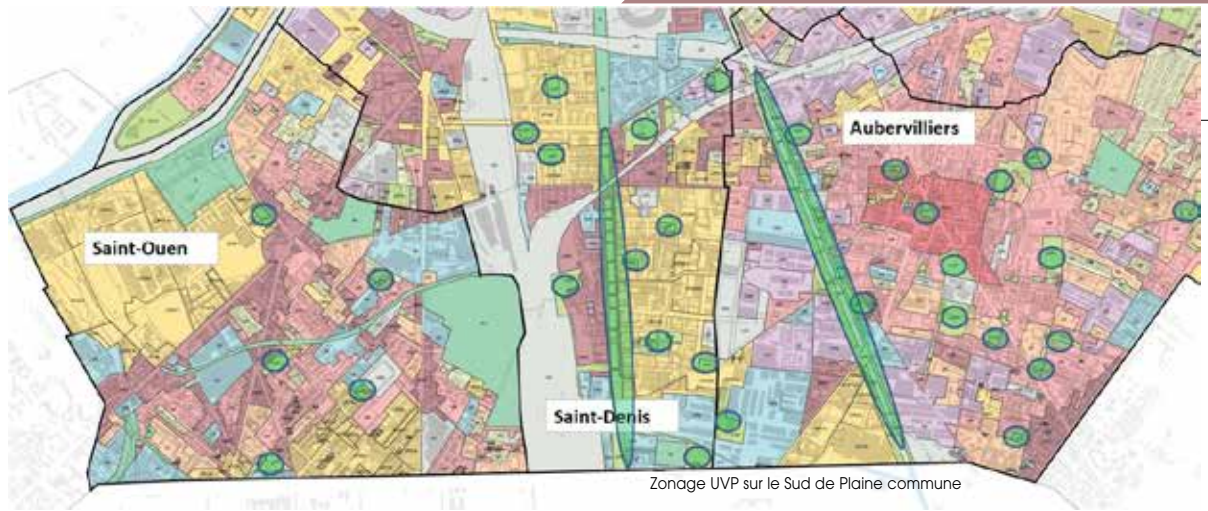
Les cartes obtenues ont été comparées avec celles du MOS 2012. La carte de Bourg-la-Reine est particulièrement significative puisque les surfaces des espaces verts sont bien supérieures à ceux de l'IAU : 46,17 ha à comparer avec les 8,52 ha du MOS 2012. L'écart de 37,69 ha est énorme (20,26 % de la surface communale).

Cette différence provient d'une forte proportion de zones pavillonnaires et de petits jardins dans des collectifs privés. Même si, durant la période 2012 à 2014, la commune s'est densifiée avec moins d'espaces verts, il est a priori surprenant d'observer que le MOS (81 postes) de 2012 a presque totalement occulté les espaces verts de petite surface.

La méthodologie du MOS, qui vise surtout à étudier le bâti, produit des estimations plus grossières des espaces verts et n'est pas adaptée pour les communes dominées par une parcellisation des surfaces végétalisées. Cette occultation des petits espaces végétalisés dans le MOS comporte un risque majeur, celui de la tentation d'en faire plus facilement une variable d'ajustement au profit de constructions diverses. Un diagnostic des espaces de nature doit être fait impérativement à une échelle fine, ce qui n'est pas encore le cas dans les documents publics.

Irène NENNER Environnement 92
et **Pierre SALMERON** Sud Environnement





POUR LA SAUVEGARDE DES JARDINS DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Dans le cadre de la création de logements dans le quartier Pasteur-Zola par la Société d'économie mixte de Saint-Ouen, une mission de préfiguration a été confiée à un collectif d'architectes-urbanistes FROMAGENCE en interaction avec les habitants du secteur. Cette étude mérite d'être intégrée dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Plaine Commune.

Saint-Ouen, avec de l'ordre de 2 m² d'espace vert public par habitant est une des villes les plus carencées de la Métropole. Or, au XIX^e siècle Rimbaud écrivait « *Au 21 de la rue Emile-Zola, à Saint-Ouen, vous faites quelques pas et empruntez le chemin, des arbres, noisetiers, tilleuls, acacias vous accueillent, ça sent la terre et les feuilles. Les bruits de la ville s'estompent. Vous rêvez, vous ne rêvez pas, vous êtes bien à Saint-Ouen ; « Les tilleuls sentent bon dans les soirs de juin, la ville n'est pas loin ».* C'est ainsi que Catherine Llorca, de l'association Échanges, décrit sa découverte, en 2014, d'un des derniers espaces de calme, à deux cents mètres du périphérique, à une portée de fumée de l'incinérateur du SYCTOM, à proximité de l'omniprésence de la ZAC des Docks.

L'étude FROMAGENCE qui protège les cœurs d'îlots et les jardins du secteur de l'impasse Juif est en parfaite cohérence avec le rapport de présentation du PLUI. On ne peut que s'étonner qu'elle n'y soit pas intégrée.

Le PLUI, outil d'un équilibre Nord-Sud sur le territoire

Le PLUI en souhaitant réduire les surfaces imperméabilisées des espaces publics se rapproche des préoccupations des habitants et de l'étude FROMAGENCE. Il l'exprime via une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) « *Environnement et Santé* » qui doit permettre « *d'agir pour l'amélioration de la qualité écologique du territoire, du cadre de vie, et de la santé environnementale des populations* ».

Sur Plaine Commune les qualités paysagères et environnementales sont inégalement réparties entre le nord, avec la présence emblématique du parc Georges-Valbon, et le sud, en particulier sur Saint-Ouen, dont le Grand Parc ne réussit pas à gommer la carence en espaces verts. Ces espaces verts ont été au cœur des préoccupations des habitants au cours de la concertation mais ils n'apparaissent pas dans les schémas du PLUI.

Saint-Ouen, parent pauvre de Plaine commune

Indépendamment de l'OAP thématique « *Environnement et Santé* », le zonage « UVP » (Zone urbaine verte et paysagère) a été créé pour identifier et préserver les espaces urbains à composante végétale et paysagère. Ce zonage regroupe jardins, squares, espaces publics, et leur répartition homogène sur le territoire doit être une réponse aux demandes largement exprimées par les habitants et participer ainsi efficacement à l'adaptation au changement climatique tout en luttant localement contre les sources de son aggravation. Pour Plaine commune, ce zonage représente 236 hectares, soit 5 % du territoire, sur Saint-Ouen seul un hectare est concerné. On est ainsi très loin du compte. Si l'oubli des jardins « *Guinot* » et de ceux de l'impasse Juif ne peut pas être ainsi accepté en l'état, c'est surtout l'absence de cohérence sur l'ensemble du territoire de l'EPT (établissement public territorial) qui doit être corrigée en tenant compte, en particulier, des études produites par Fromagence. Nous demandons la prise en compte de ces études et la sauvegarde des derniers jardins de Saint-Ouen.

Francis REDON et Daniel MAUNOURY
Environnement 93
environnement93.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- **MOBILISER** le réseau des 400 associations adhérentes pour conduire des actions dans le domaine de l'environnement au sens large et faire appliquer les accords de Paris sur le climat.
- **AGIR** pour la préservation de la biodiversité
- **ACCOMPAGNER** la réussite des transitions écologique et énergétique dans une région capitale en pleine évolution institutionnelle.
- **RASSEMBLER** les acteurs de la sauvegarde de l'environnement et interpeller les décideurs pour construire ensemble notre cadre de vie.

DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

→ UNE RENCONTRE VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES PROJETS ET DES ACTIONS POUR L'ILE-DE-FRANCE



Elles ont réuni, le 21 novembre, à la Halle Pajol, plus d'une centaine de personnes, élus, personnels des administrations, associatifs ou représentants d'entreprises énergéticiennes, tant dans le public que parmi les intervenants.

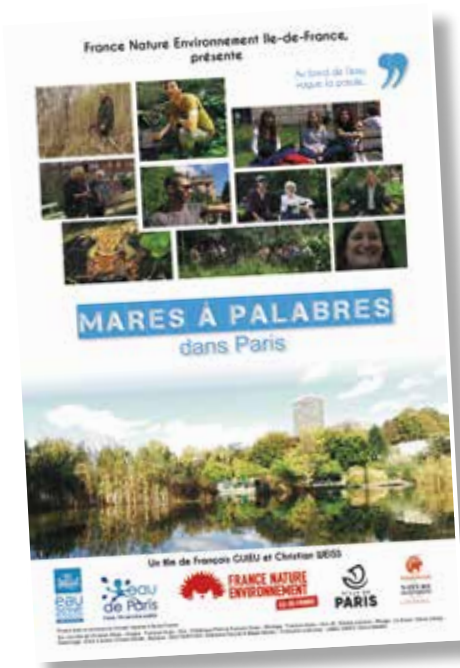
Au moment où nous devons passer d'une société carbonée à une société plus environnementale, où la transition énergétique devient une exigence sociétale vitale de plus en plus partagée et où des événements récents, inondations et sécheresse récurrentes, nous rappellent tous à l'ordre, FNE Ile-de-France, interlocutrice reconnue à la fois par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens, a souhaité ouvrir le débat et saluer les avancées concrètes dans ce domaine.

En interne, le comité de pilotage s'est mobilisé et a sollicité la participation de la Région Ile-de-France et de la ville de Paris et le soutien financier de GRTGaz, de l'ADEME, d'ENEDIS et d'EDF.

Aux trois tables rondes thématiques du matin - Objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et mise en œuvre sur le territoire francilien ; Bilan énergétique et perspectives à l'horizon 2030 pour l'Ile-de-France ; Potentiel des énergies renouvelables en Ile-de-France - ont succédé l'après-midi des ateliers collaboratifs consacrés à deux thèmes de réflexion et d'expériences partagées : Réduire la consommation énergétique ; Proposer des solutions innovantes en matière de production énergétique et de remédiation par la nature.

➔ UN CONCOURS VIDÉO « HÉRISSENS-NOUS »

Ce concours, pour inciter à la mobilisation citoyenne et sensibiliser les jeunes aux problématiques environnementales par le rapprochement avec des associations de terrain a été lancé le 3 octobre 2017 et a fait l'objet d'une remise des prix le 25 juin 2018. Les lauréats ont reçu des bons-cadeaux leur permettant d'acheter du matériel audio-vidéo.



De gauche à droite, Dominique Duval, présidente d'honneur, Valentin Belleville, Premier prix et Thierry Hubert, président de FNE Ile-de-France.

➔ UN FILM « MARES À PALABRES DANS PARIS »

Pour illustrer l'importance de la préservation de la biodiversité et des zones humides et leur rôle sociétal. Lancée au dernier trimestre 2017, la création du film, pilotée par deux coréalisateurs, Christian Weiss et François Guieu, s'est étalée sur toute l'année 2018. Nous remercions l'Agence de l'eau Seine Normandie, la Fondation Nature et Découvertes, Eau de Paris et la Ville de Paris qui ont participé à son financement. Le rectorat de Paris et la Coordination Eau Ile-de-France nous apporteront leur aide pour la diffusion.

➔ UN OUTIL SENTINELLES DE LA NATURE

sur le territoire francilien : FNE Ile-de-France a choisi de rejoindre ce projet fédéral qui s'est rapidement déployé à l'échelle nationale. Il permet à chacun de devenir une sentinelle de la nature puisqu'il s'agit d'une interface cartographique numérique permettant de localiser et signaler les atteintes ou les initiatives favorables à l'environnement. Tout internaute peut donc saisir les informations relatives à son observation : localisation, thème, milieu concerné et ajouter des photos pour la détailler. Les informations sont transmises aux référents associatifs du territoire concerné pour traitement. Son suivi est assuré par Maxime Colin, juriste de FNE Ile-de-France.

SENTINELLES DE LA NATURE

LE DOMAINE DE MONTAUGER

Le domaine de Montauger est une propriété du conseil départemental de l'Essonne. Il abrite la maison de l'environnement de l'Essonne, installée dans une demeure historique récemment rénovée.

Véritable conservatoire des paysages de ce département, il rassemble notamment prairies, étangs, mares, roselières et ruisseaux ainsi que des vergers, des vignes, un potager et des ruches.

Protégé par son statut d'espace naturel sensible, c'est un îlot de biodiversité animale et végétale géré selon les méthodes respectueuses de l'environnement (absence de pesticides, compostage des déchets, fauche tardive, etc.).



DES GROUPES DE TRAVAIL ACTIFS

→ EAU

Ce thème sera le fil directeur de nos travaux pour 2019. Après Christian Weiss, la nouvelle chargée de mission, Françoise Béhar, a élargi la thématique grâce à un partenariat avec l'association European Rivers Network France (ERN) pour un programme sur la culture, la mémoire et l'acceptation du fleuve et des inondations, soutenu par Seine Grands Lacs et la DRIEE qui a détaché un mécénat de compétence. FNE Ile-de-France a également participé aux réunions de l'Observatoire parisien de l'eau, à celles du Forum de la nappe de Champigny et au Forum Rivières Ile-de-France organisé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et ARCEAU.

→ GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Le suivi de l'élaboration du PRPGD a mobilisé le groupe de travail coordonné par Francis Redon et son expert technique Roger Beaufort. De nombreuses réunions, production d'analyses et notes techniques ainsi que la rédaction de la contribution de FNE Ile-de-France au PRPGD pour la prise en compte des directives européennes sont à mettre à son actif. FNE Ile-de-France a organisé une visite du centre de tri de Limeil-Brevannes, le 24 janvier 2018, en partenariat avec CITEO. Un représentant de FNE Ile-de-France est entré au directoire de l'ORDIF lors de la restructuration de l'IAU.

→ CLIMAT, AIR, ÉNERGIE

Sous la houlette de Michel Riottot, le groupe a participé à la création du collectif Respir'Action en lutte contre la pollution air à Paris et a soutenu le recours au Conseil d'État pour obtenir l'exécution de la décision de respect des normes européennes. Il assure une présence au comité de suivi du Plan de prévention de l'atmosphère, aux Assises nationales de l'air, au conseil d'administration d'Airparif. Il a coorganisé avec FNE une formation sur les enjeux de la transition énergétique et a largement participé à la préparation des Rencontres sur la transition énergétique de novembre. Les questions d'énergies renouvelables sont maintenant confiées à Christophe Ewald. FNE Ile-de-France siège au directoire de l'ARENE-IAU et à la commission d'attribution des aides de

l'ADEME Ile-de-France, ce qui lui permet une bonne visibilité régionale dans le domaine des énergies renouvelables. Deux visites de sites de nos partenaires énergéticiens ont été proposées à notre réseau : le LinkyLab dans le cadre du partenariat avec ENEDIS et le Centre national d'exploitation du système à Saint-Denis, dans le cadre du partenariat avec RTE.

→ FORÊTS ET ESPACES VERTS

Le pôle « Forêts » a été élargi en 2018 en pôle « Forêts et Espaces verts ». L'activité de ce groupe de travail a été dominée par l'étude « espaces verts et biodiversité dans les Hauts-de-Seine : le cas de quelques communes carencées », qu'il espère pouvoir généraliser aux autres départements d'Ile-de-France afin d'identifier précisément les espaces verts urbains d'intérêt pour la biodiversité ordinaire à préserver pour la trame verte dans des zones denses, en particulier dans les documents d'urbanisme tels que les PLUI. Enfin, FNE Ile-de-France participe à la commission régionale de la forêt et elle a émis un avis sur le plan régional de la forêt et du bois.

→ TRANSPORTS

FNE Ile-de-France et FNE ont coorganisé à Paris une conférence « Faire de l'écomobilité un enjeu d'aménagement du territoire en Ile-de-France ». Cet événement a réuni plusieurs acteurs : associatifs, universitaires, responsable d'Ile-de-France-Mobilités et chargé de mission transports et mobilités à l'ADEME. Un représentant de FNE Ile-de-France siège au conseil d'administration de Ports de Paris et au comité RSE. Le partenariat avec SNCF Réseau Ile-de-France est centré sur une gestion plus environnementale et naturelle des espaces et territoires et sur les processus de concertation. Un diaporama « Bruits et Santé » a été présenté aux agents de SNCF-Réseau à Montparnasse. FNE Ile-de-France siège aussi à Bruitparif. FNE Ile-de-France reste mobilisée sur les nuisances liées au transport aérien par sa participation à la Convergence associative qui se réunit tous les mois dans ses locaux. Un cahier d'acteur « Nuisances aériennes » a été déposé auprès de la DGAC dans le cadre des Assises du transport, volet transport aérien.

→ BIODIVERSITÉ

FNE Ce pôle est animé par Catherine Ribes, élue au directoire de l'Association régionale de la biodiversité pour représenter le collège des associations d'Ile-de-France. À l'issue des ateliers des Rencontres « Biodiversité et terres agricoles » de novembre 2017, elle participe aux ateliers pour l'élaboration de la stratégie régionale de la biodiversité. FNE Ile-de-France a participé à la Fête de la nature au Muséum national d'histoire naturelle en mai.

→ MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

Le groupe de travail, animé par Luc Blanchard, a produit un dossier pour Liaison n° 182 « La Métropole que nous voulons » et un cahier d'acteur sur le SCOT métropolitain notamment. Deux réunions ont été organisées avec des acteurs de la MGP et le groupe a préparé les réunions des groupes de travail du CoDEV de la MGP auxquels participe son pilote au titre de FNE Ile-de-France. Des contributions ont été rédigées sur « centre-ville de demain » et « centre-ville d'intelligence(s) ». Luc Blanchard participe également au CoDEV de Grand Paris Aménagement.

→ JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

L'accueil des JO et JOP 2024 justifie la création de nombreux aménagements sur le territoire. FNE Ile-de-France a demandé à être associé aux processus de concertation. En 2018, de nouvelles équipes ont été mises en place par le Comité d'organisation des jeux Olympiques et par la Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques avec lesquels le comité de suivi a pris contact pour discuter des divers chantiers et de leurs impacts. Trois ont particulièrement retenu son attention en Seine-Saint-Denis : le village et la piscine olympiques (Saint-Denis, Saint-Ouen, l'île Saint-Denis), le cluster des médias (Dugny). Ces trois projets ont fait l'objet d'une dizaine de réunions de concertation. FNE Ile-de-France a été auditionnée par une sénatrice pour prise en compte de ses avis sur le projet de loi JO 2024, dérogatoire au Code de l'urbanisme et au Code de l'environnement.

DES PÔLES IMPORTANTS

COMMUNICATION

Ce pôle repose sur les épaules de notre responsable de structure, Sophie Verdelle, aidée cette année par une stagiaire et des bénévoles. Revue de presse, rédaction d'articles pour le site, présence active sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook, alimentation de notre site Internet, envoi de vingt-cinq newsletters à destination du réseau ou de tous nos correspondants... La liste des tâches à accomplir en ce domaine est longue ! Six magazines *Liaison* ont été édités sous le pilotage du comité de rédaction. La charte graphique un peu ancienne a été modernisée en fin d'année. *Liaison* est un outil de formation et d'information en même temps que la voix de nos associations. Elles y présentent la réalité de terrain.

INFORMATIQUE

Un mécénat de compétences en informatique mis à disposition par BNP Paribas, Michel Bonnefoy, a pleinement assuré ses deux missions : rénover le site Internet et assurer un soutien informatique aux associations. Il a également travaillé sur un annuaire des associations (recensement, établissement du fichier et mise en forme) avec deux objectifs : exposer le réseau aux internautes et faciliter la gestion interne de FNE Ile-de-France. Il a aidé certaines fédérations à créer ou rénover leur site.

JURIDIQUE

Un juriste, Maxime Colin, travaille depuis octobre à plein temps pour conseiller le réseau associatif sur la stratégie contentieuse et précontentieuse et, éventuellement, engager et assurer le suivi de contentieux. FNE Ile-de-France a mené plusieurs actions juridiques, en 2018, en soutien à des associations adhérentes :
- Poursuite de la procédure contre le

permis de construire autorisant l'extension du stade de Roland-Garros (75-92).

- Procédure en cassation sur le détournement de terres agricoles à Saulx-Marchais (78).

- Poursuite de la procédure dans le cadre du recours pour excès de pouvoir auprès du Conseil d'État contre la DUP de la ligne 18 (91).

- Appui de la procédure contre la tour Triangle (75).

- Recours devant le Conseil d'État pour non-respect du droit européen en matière de qualité de l'air et du refus du gouvernement de s'y conformer.

- Poursuite du contentieux contre le projet Europacity.

Ce juriste effectue une veille juridique, installe un réseau juridique régional et coordonne également le traitement des alertes effectuées sur le dispositif « *Sentinelles de la nature* », en lien avec les référents départementaux.

PARTICIPATION A DES INSTANCES

Au-delà des contacts réguliers entretenus avec le conseil régional d'Ile-de-France, la DRIEE et la ville de Paris et des réponses apportées à leurs sollicitations de mobilisation de son réseau pour participer à des tables rondes, des colloques et des enquêtes, FNE Ile-de-France envoie des représentants dans diverses instances : **de niveau national**, tels que l'ANDRA, le Haut Comité pour la transparence et la sécurité des installations nucléaires, l'Autorité de sûreté nucléaire, le Réseau Santé Environnement, la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural et le Conseil paritaire de la publicité, et **de niveau régional**. Nos représentants, participent aux travaux d'Airparif, de Bruitparif et de l'IAU qui regroupe l'Agence régionale de la biodiversité,

un département Énergie et Climat, l'Observatoire régional des déchets, l'Observatoire régional de santé, à ceux de l'Agence de bassin Seine Normandie, de la Commission régionale de la forêt et du bois, du Comité régional ADEME IDF (commission régionale des aides), du conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, de l'Agence régionale des espaces verts, de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, et au Conseil économique, social et environnemental régional où nos trois représentants siègent dans les commissions Transports et Mobilités, Développement économique, Affaires européennes et Action internationale, Cadre de vie, Habitat et Politique de la ville, et assurent la vice-présidence de trois commissions : Agriculture, Ruralité et Espaces naturels, Environnement et Transition énergétique et Aménagement du territoire ainsi qu'au bureau. Cette liste n'est pas exhaustive...

FONCTIONNEMENT STATUTAIRE

Notre association a tenu les réunions statutaires attendues au cours de l'année 2018 : quatorze réunions de bureau et cinq conseils d'administration. L'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2018 a validé le nouveau bureau de la fédération régionale. Dans la continuité de la précédente équipe, le nouveau président et la secrétaire générale de FNE Ile-de-France ont assisté à certaines assemblées générales des fédérations départementales pour mieux connaître leurs préoccupations et pouvoir valoriser leurs actions en confortant le fonctionnement en réseau.



RAPPORT FINANCIER 2018

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES

Le total des charges, avant amortissements et provisions, s'élève à 193 228€€ à comparer à 191 491€€ en 2017, soit une stabilité des dépenses.

Frais de personnel

Ce poste s'élève à 54 494 € et représente 28,2 % de nos dépenses. Il regroupe les frais liés à nos deux salariés (responsable de structure sur toute l'année et juriste depuis octobre) et les indemnités de nos deux stagiaires.

Magazine Liaison

Nous avons publié six magazines *Liaison* et aucun numéro spécial, d'où une baisse du poste « *conception magazine* » et du poste « *envoi* » en comparaison de 2017 : 53 581€ en 2018 (27,7 % des dépenses) contre 62 220 € en 2017.

Autres charges

Les fournitures d'entretien et petit équipement ont été plus élevées en 2018 avec 1 138 € contre 759 € en 2017, du fait de l'achat d'un smartphone permettant d'avoir enfin un numéro de portable dédié à FNE Ile-de-France, de mobilier pour l'accueil au local et d'électroménager. Les fournitures

administratives sont également plus importantes car liées à l'achat de petit équipement pour la réalisation du film *Mares à palabres*. Les locations immobilières (loyer et charges de notre local) sont stables ; les locations ponctuelles sont la location de la Halle Pajol pour les Rencontres de novembre et le solde de la location pour l'assemblée générale 2018. Les honoraires de 2 100 € correspondent à la sous-traitance de notre comptabilité et de l'établissement des feuilles de paie. Les autres honoraires pour un montant de 29 499 € (15,3 %) correspondent aux prestations effectuées pour le film *Mares à palabres* (22 000 €), à celle de chargés de mission et à des frais d'avocat. Les frais de réception à hauteur de 5 710 € sont en grande partie liés aux frais du traiteur pour les Rencontres, frais couverts par nos partenariats sur l'événement. La rubrique « *cadeaux* » est plus élevée que l'an passé, car il y a eu 1 450 € de prix pour le concours « *Hérissons-nous* ».

Enfin, les 6 235 € de « *divers - frais de bénévoles* » correspondent aux abandons de frais engagés par huit membres de notre association ; cette somme s'équilibre par la même somme sous forme de dons au crédit de l'association.

PRODUITS

Le total des produits s'établit à 176 521 € contre 201 334 € en 2017. Cette baisse s'explique par moins de vente de BD, des versements de subventions en retard et le don exceptionnel associatif 2017 de 13 000 € évidemment non présent sur 2018...

■ **Les cotisations** restent rigoureusement stables et ne représentent qu'un poste de 1 950 € en 2018 pour 16 collectifs territoriaux ou thématiques et 22 associations individuelles.

■ **Les recettes des abonnements au journal Liaison** de 3 710 € sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente (3 265 € en 2017).

■ **Les subventions-conventions** restent le poste le plus important :

Subventions publiques : 80 000 €, soit 45,3 % des recettes

- Région Ile-de-France : 50 000 €
- Ville de Paris : 10 000 €
- DRIEE : 20 000 €

Subventions privées : 60 500 €, soit 34,3 % des recettes

- Conventions globales de partenariat, EDF, RTE, ENEDIS pour un total de 31 000 €,
- Rencontres 2018 : GRT Gaz - 6 000 €
- Film *Mares à palabres* : Eau de Paris, Ville de Paris - 8 000 €
- et quelques autres règlements sur des projets 2017.

■ **Les « dons »** (23 320 €, soit 13,2 % des produits) regroupent le reversement d'une partie de leurs indemnités par nos représentants au CESER Ile-de-France, le don d'un administrateur visant à aider à la structuration de notre pôle juridique, et les dons en ligne via le site HelloAsso

BILAN 2018

L'ensemble des opérations laisse apparaître :

- un total du bilan de 38 305 €
- un produit d'exploitation de 176 146 €
- un solde négatif de - 19 827 €

Comme il est de règle, cette perte de 19 827 € est imputée en totalité au poste « *report à nouveau* ».

Enfin, le travail des bénévoles représente en 2018 un total de 160 037 € soit l'équivalent temps plein de cinq personnes. Notre trésorerie étant confortable car nous avons des fonds propres suffisants, la perte de cet exercice n'a pas de conséquence à court terme sur notre association. Mais il est important d'équilibrer nos comptes en 2019 et de reconstituer peu à peu nos fonds propres. Les charges 2019 seront donc à surveiller de très près.

PLAN D' ACTIONS 2019

QUATRE AXES PRIORITAIRES

→ Contribuer au dialogue environnemental, rassembler, mutualiser et développer des partenariats de projets

- Poursuite du travail sur la métropole du Grand Paris ; Participation à l'analyse du SDRIF et sa mise en cohérence avec le SCOT métropolitain ; Groupe de travail sur l'eau avec les associations : partenariats avec l'Agence de l'eau Seine Normandie, partenariat sur la culture du risque d'inondation avec ERN depuis 2018 (Programme de prévention des inondations Seine Grands Lac) ;
- Diffusion de l'outil pédagogique de sensibilisation aux zones humides *Mares à palabres dans Paris* auprès des associations et en milieu scolaire ;
- Mise en place d'un groupe de travail sur la sensibilisation à la nature, à la biodiversité et à l'environnement vers les jeunes et les familles : ateliers ludiques et interactifs sur divers thèmes ;
- Développement du partenariat avec d'autres réseaux associatifs d'Ile-de-France : Alternatiba, Amis de la Terre, Terre de Liens (depuis 2018), Fédération, connaître et protéger la nature, Graine IdF (depuis 2017), ERN (depuis 2018), Énergie Partagée, Société nationale de protection de la nature...

→ Proposer des alternatives innovantes aux grands projets

- **Europacity** : promouvoir le projet Carma ;
- **Plateau de Saclay** : préservation des terres agricoles ;
- **T10** : demande de compensation ;
- **Grand Paris Express** : alerte sur les priorisations ;
- **JO 2024** : vigilance sur les nouveaux équipements et sur ses engagements ;
- **Amélioration des transports collectifs**, de la mobilité durable, gestion des délaissés : partenariats avec SNCF Réseau et Grand Paris Aménagement ;
- **Coulée verte à la Défense**, coulées vertes et bleues, berges de la Seine et trame verte, sauvegarde de l'agriculture et des forêts, etc.

→ Mettre en place un dispositif d'alertes

- Alerte sur les sites avec le dispositif « *Sentinelles de la Nature* » ;
- Implication forte dans l'élaboration du PRPGD : suivi des sites de Romainville et Ivry, poursuite du groupe de travail « *déchets* » ;
- Alerte et rencontres sur les déblais du Grand Paris Express ;
- Plan de protection de l'atmosphère : avis et suivi de l'action contentieuse « *L'Affaire du Siècle* » ;
- Intervention en justice en cas d'atteinte grave et inadmissible à l'environnement : tour Triangle (dossier en cours)...
- Conseil juridique aux associations, observatoire des contentieux, réalisation de fiches juridiques ;
- Mise en place progressive d'un groupe de travail « *Climat-Air-Energie* » suite aux rencontres sur la transition énergétique de novembre 2018 ;
- Partenariat avec l'Agence régionale pour la biodiversité ;
- Poursuite de l'appui aux associations impliquées dans la protection des terres agricoles, des espaces naturels et la lutte contre les causes et les conséquences du changement climatique ;
- Poursuite des partenariats sur l'agriculture biologique et l'éducation à la nature
- Valorisation des bonnes pratiques dans le cadre de nos outils d'information et de communication : *Liaison*, site Internet, réseaux sociaux.

→ Promouvoir une économie de développement durable et apaisé

- Réflexion et actions suite aux rencontres sur la transition énergétique. Mise en place d'un groupe de travail Climat-Air-Energie ; Avis sur le Schéma régional de la transition énergétique.
- Protection des espaces naturels et agricoles et reconquête de la biodiversité en Ile-de-France.
- Préservation de la ressource eau, prévention des inondations : lancement du groupe « *Eau* ».



NOTRE-DAME DE PARIS

ÉMOTION ET RAISON

FNE Ile-de-France appelle à soutenir la renaissance de ce joyau de l'art religieux du Moyen Âge, devenu le symbole exceptionnel de la capitale et le centre historique de notre pays, mais rappelle, aussi, que « Notre maison, la planète, brûle et nous regardons ailleurs », comme le disait le président Chirac.

FNE Ile-de-France est née en 1974 au pied de la cathédrale Notre-Dame de Paris en réaction à plusieurs grands projets de l'État, dont la voie Georges-Pompidou, et de la ville de Paris avec la démolition et les projets des Halles.

Mais, c'est surtout un projet de gare d'autocars au pied de la cathédrale qui a mobilisé plusieurs associations sous l'énergique première présidence du Dr Anne-Marie Picard, habitante de l'île Saint-Louis, et de Simone Guillemainault, ingénieure. Elles créent alors le Bureau de liaison des associations de défense de l'environnement de Paris et de la région parisienne qui fédère cinquante-cinq associations.

Premier succès : la gare ne sera pas réalisée. FNE Ile-de-France comprend l'émotion sans précédent manifestée pour la sauvegarde de la cathédrale et le mouvement de réaction lié à la brutalité de l'événement. Mais elle propose aussi que tous les donateurs, grands et petits, se penchent sur notre planète qui brûle lentement, mais sûrement. Il est frappant pour beaucoup de voir la mobilisation formidable pour une cathédrale

de pierre alors que celle en faveur de la vie et de la nature est lente et faible.

On pourra expliquer que l'homme est ainsi fait qu'il réagit rapidement à un événement brutal et violent, mais qu'il a du mal à prendre en compte une catastrophe à évolution lente.

La reconstruction

Si les incendies de charpente en bois sont le fléau commun aux cathédrales et édifices religieux comme à Reims ou Chartres, il paraît impensable de réutiliser 300 tonnes de plomb pour la couverture.

La pollution au plomb, aux poussières, cendres et suies générée par l'incendie du 15 avril et ses conséquences sur la santé des riverains et, plus largement, des habitants de l'Ouest parisien, sur la faune de la Seine et sur la flore n'ont pas encore été évaluées.

Elle doit faire l'objet d'un suivi et d'un dispositif dédié à la sécurité sanitaire des habitants et des salariés intervenant sur et autour du chantier, comme le demande l'association Robin des bois.

Reims et Chartres ont été reconstruites avec des matériaux modernes ininflam-

mables, béton armé, fer ou fonte. On dispose maintenant de métaux durables dans le temps, résistant aux oxydations de l'air, et de matériaux légers et inattaquables comme le titane. Les spécialistes, archéologues, historiens du patrimoine et architectes des monuments historiques sauront travailler avec les entreprises spécialisées et définir la meilleure stratégie.

Notre-Dame de Paris est le site le plus visité d'Europe, elle est classée au patrimoine mondial de l'Unesco, ce qui impose de nombreuses contraintes dont on ne pourra s'affranchir. Mais il ne faut pas refaire à l'identique ce qui a brûlé si facilement.

Les dérogations, une très mauvaise habitude de notre pays

Autre sujet d'inquiétude, l'article 9 du projet de loi pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris, introduit par cette phrase : « Pour faciliter les travaux de restauration, un régime dérogatoire aux règles d'urbanisme et de protection de l'environnement sera créé, également par ordonnances. »

Le Code de l'urbanisme et celui de l'environnement seraient relégués au rang des accessoires une nouvelle fois ?

L'abattage de cinquante tilleuls centenaires du square Jean-XXIII, au pied de Notre-Dame, sera possible grâce à ces dispositions pour faciliter l'installation du chantier : une catastrophe écologique programmée. L'installation sur le parvis ou sur les berges de Seine éviterait ce massacre inutile, mais est emblématique

de la manière dont on traite une nature en danger.

Notre patrimoine tant monumental que naturel doit être sauvegardé, mais, alors que Notre-Dame de Paris certainement sera sauvée, rien n'est moins sûr pour notre planète et ses habitants. Bien que nos cœurs aient saigné lors de l'incendie, il faut aussi que nous bougions plus énergiquement pour la planète. Grâce aux techniques modernes, Notre-Dame

de Paris pourra vivre encore des siècles comme elle l'a fait depuis la première pierre posée en 1163 par le pape Alexandre III sous l'œil de Maurice de Sully, évêque de Paris.

Mais que sera alors la vie sur terre si nous continuons à détruire la nature au rythme actuel ?

Le Bureau de FNE Ile-de-France

LES FAUCONS CRÉCERELLES

DE NOTRE-DAME

Présents dans la capitale depuis 1840, mais de façon discontinue, les faucons crécerelles ne sont revenus à Paris que vers le milieu du XX^e siècle. L'extension du tissu urbain les contraint en effet à parcourir des distances de plus en plus importantes pour aller se nourrir en banlieue. Leur attirance pour la cathédrale s'explique aisément. Notre-Dame s'apparente à une falaise avec une multitude de reposoirs sécurisés. Mais, ce sont surtout les trous de boulin qui leur offrent des possibilités de nicher. Et Notre-Dame offre encore d'autres possibilités de nidification avec les pinacles, ces ouvrages placés au sommet des contreforts des arcs-boutants en forme de maisonnette couverte d'un toit à deux pans.

Des dérangements en série après l'incendie...

Quatre ou cinq couples nicheurs étaient présents à la fin des années 1980. En 2018, la mise en place des échafaudages pour les travaux de restauration de la flèche a provoqué un dérangement certain et le couple présent n'a pas niché. Cette année, un couple a été observé dès février et s'apprêtait à nicher sur une plateforme du transept nord. L'incendie du 15 avril l'a fait fuir, mais le groupe « faucons » de la LPO s'est mobilisé : la femelle a été retrouvée le 18 et le mâle le lendemain.

Malheureusement, le 20 avril, les observateurs du groupe « faucons » ont assisté, impuissants, à un vol de drone au-dessus de la cathédrale qui a fait fuir le couple. Depuis, les travaux de sécurisation du site, avec 80 personnes mobilisées nuit et jour, le bâchage de la cathédrale pour la protéger de la pluie, l'emballage des pinacles pour éviter que des éléments ne chutent sur la voie publique... sont autant de dérangements qui remettent en cause le cycle biologique des crécerelles cette année.

... et une loi d'exception pour la reconstruction.

Le projet de loi pour la reconstruction de Notre-Dame va instaurer par ordonnances un régime dérogatoire aux règles d'urbanisme et de protection de l'environnement pour accélérer les travaux. La LPO a pris contact avec le général Georgelin, en charge de la direction de la reconstruction, pour lui signifier la présence des crécerelles et lui proposer de travailler en bonne intelligence avec la LPO Ile-de-France pour essayer de permettre la nidification des crécerelles durant les travaux.

Emmanuel du CHERIMONT
LPO Ile-de-France
ile-de-france.lpo.fr



© LPO IDF



© LPO IDF

TERMINAL 4 A ROISSY

NON MERCI !

Avec le projet du terminal 4 à Roissy-Charles-de-Gaulle, le Groupe Aéroports de Paris (ADP) a la folie des grandeurs : il ajoute l'équivalent du trafic d'Orly à celui de Roissy. 40 millions de passagers supplémentaires à terme viendront augmenter considérablement les survols, et donc les nuisances environnementales subies par les Franciliens.



© Advocnar

Or, à ce jour, les habitants survolés sont toujours dans l'attente de vraies mesures de diminution des nuisances aériennes. Au lieu de cela, ADP met en place les conditions d'une croissance sans limites du trafic aérien dans la région la plus dense, qui accueille déjà plus de 50 % du trafic national.

Un projet :

- ➔ incompatible avec le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Roissy (PPBE) visant à prévenir et à réduire le bruit autour de l'aéroport,
- ➔ incompatible avec la réduction de la pollution chimique dans le cadre du Plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France (PPA-IDF),
- ➔ incompatible avec les engagements de la France lors de la COP 21 de réduire d'ici à 2050 d'un facteur 4 ses émissions de gaz à effet de serre.

Où est l'État stratège en matière de politique aéroportuaire, garant de l'intérêt général, responsable face aux enjeux sanitaires ?

À l'heure où Respire et Greenpeace pointent du doigt la mauvaise qualité de l'air que respirent nos enfants, où Bruit-parif souligne les mois de vie en bonne santé perdus à cause du bruit du transport aérien en zone dense francilienne, où l'étude épidémiologique DEBATS confirme l'impact sanitaire du bruit aérien sur la santé, **il est temps d'agir.**

Le projet du terminal 4 reflète une approche économique d'un autre temps, où environnement et santé sont relégués au rang de détail de la grande marche de la croissance.

Nous disons NON à ce projet et demandons en urgence un arrêt de la croissance du nombre de mouvements d'avions et la mise en œuvre des mesures contre le bruit et la pollution chimique que les associations ont présentées en 2018 lors des Assises nationales du transport aérien.

Françoise BROCHOT
Convergenze associative

IMPACT DU TERMINAL 4

➔ VOLS SUPPLÉMENTAIRES + 38 %

Actuellement 1 300 vols par jour (483 000 vols/an).

En 2037, jusqu'à 500 avions en plus par jour, soit 1 800 vols (660 000 vols/an).

➔ AUGMENTATION DE L'INDICATEUR DE BRUIT + 13 %

L'indice global moyen pondéré passera de 66,7 en 2017 à 75 en 2037. Si le trafic est au rendez-vous, le PEB (Plan d'exposition au bruit) atteindrait son seuil de révision (600 000 mouvements d'avions) dès 2030.

➔ AGGRAVATION DE LA POLLUTION CHIMIQUE

+30 % d'oxydes d'azote

+11 % de particules fines dans le cycle LTO, qui ne représente qu'une partie de la pollution des avions.

Sans compter la part du trafic routier induit par le fonctionnement de la plate-forme.

➔ AUGMENTATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

+12 % dans le cycle LTO.

LES RENCONTRES D'ORLY

UNE AVANCÉE POUR LA DÉFENSE DE NOTRE ENVIRONNEMENT ?

Défense de l'environnement et développement accéléré du trafic aérien ne font pas bon ménage et, à l'heure où l'on parle beaucoup de la privatisation d'ADP, on lit dans la presse économique qu'Orly et Roissy sont sur le point d'accueillir 150 millions de passagers en 2025. Une augmentation de plus de 40 % par rapport à 2018 ! Évidemment, nos associations continuent, avec la Convergence associative, à dénoncer ce passage en force au prétexte de miraculeuses retombées économiques et d'emplois.

Dernier épisode en date « Les Rencontres d'Orly » qui viennent de s'achever en avril, et dont nous devons la courageuse initiative à la vice-présidente environnement du conseil départemental de l'Essonne.

Tout n'est pas parfait et le lobby aérien, bien évidemment, résiste : au départ, invitations filtrées et suspectées de partialité ; un seul représentant de nos associations perdu au milieu des trente-six intervenants des neuf tables rondes organisées ; des propos inacceptables tranquillement débattus à la tribune par de hauts responsables affirmant que la pollution locale de l'air due au trafic aérien diminue ou encore que l'on pourrait tolérer les nuisances s'il y a création d'emplois !

Mais une belle participation : ministre, président d'Aéroports de Paris (ADP), directeur de la Direction générale de l'aviation civile, préfet de Région, élus... Ce qui prouve, au moins, que la situation est considérée comme tendue par les autorités.

En conclusion, Madame la Ministre des Transports a réaffirmé que « *des actions seront mises en place pour maîtriser les impacts en termes de bruit et de qualité de l'air autour des plateformes aéroportuaires* ».

Nous sommes bien décidés à la prendre au mot. Mais sur des critères réels de bruit et de pollution approuvés par nos associations. Et non sur **les indices** de bruit, comme l'indicateur global mesuré pondéré de Roissy, ou **les facteurs d'émission** de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, pour la pollution. Indices et facteurs, malheureusement officiels, spécialement élaborés par les experts du lobby pour afficher une diminution quand le trafic, et les nuisances et la pollution qui vont avec, augmente.

Claude CARSAC

Chargé de mission Transport aérien FNE Ile-de-France



© DR

LA QUESTION CENTRALE DE L'EMPLOI

Quel décideur politique resterait insensible aux propos d'ADP qui, alors que tout se met en place pour que le trafic puisse considérablement augmenter sur notre région, se répand dans la presse en affirmant que chaque million de passagers annuels induit 5 900 emplois ?

Le problème est que ce chiffre de 5 900 est issu d'une étude de connivence, pilotée de bout en bout par ADP, et qui, contrairement aux bonnes règles en la matière, additionne tous les emplois pouvant avoir un lien

quelconque avec le trafic aérien. Ce qui permet, au passage, de masquer le fait que, malgré l'augmentation du trafic, les emplois directs d'ADP et des compagnies sont constamment orientés à la baisse.

Pour tenter de rectifier le tir à Orly, les associations, Essonne Nature Environnement, en tête, ont décidé de lancer en 2019 une contre-étude s'appuyant sur des experts reconnus et indépendants.

LE TRANSPORT AÉRIEN CRÉE DES EMPLOIS



© DR

LE PRIX DE LA VIE !

La Commission européenne a publié, en décembre 2018, dans sa revue *Science for environmental policy* N° 21 « Future Brief : What are the health costs of environmental pollution ? ». Une analyse des origines et des coûts financiers des risques liés à l'environnement.

La pollution des milieux naturels : air, eau, sol, forêts... mais aussi les nuisances sonores, la contamination biologique, l'ionisation de l'air ou les rayons ultraviolets, entre autres, sont responsables d'un nombre de décès considérable sur notre planète. L'OMS, de nombreux États et la Commission européenne en ont pris conscience et évaluent les coûts induits par ces pollutions.

Les pertes de vie liées aux principaux facteurs de risques

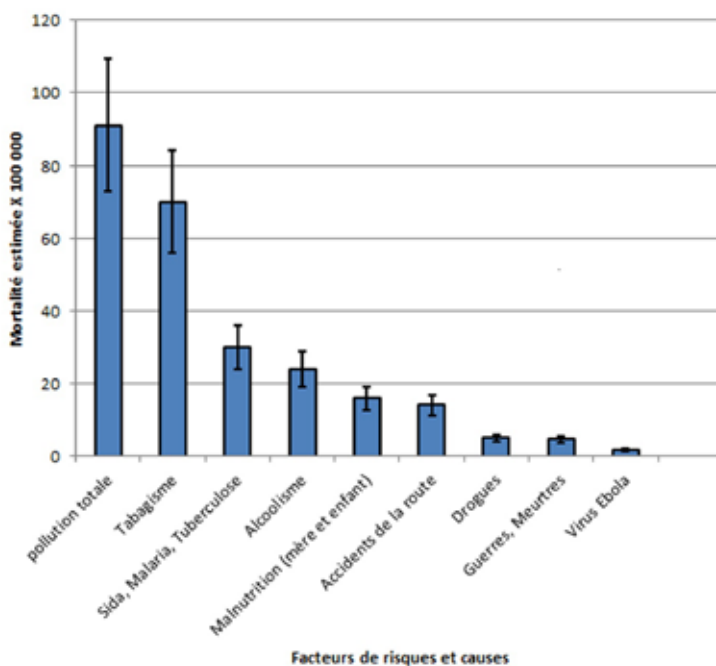
En 2017, une série de six articles publiés dans *The Lancet* analysait les effets globaux des pathologies et des décès engendrés par de multiples risques dans 195 pays.

La figure ci-dessus présente une estimation de la mortalité liée aux principaux facteurs de risques.

La mortalité annuelle sur notre planète est d'environ 59 millions de personnes, 35 % de cette mortalité sont dus à des causes environnementales : pollution totale, tabagisme, alcoolisme, malnutrition et drogues. À cette analyse fine, d'autres chercheurs incluent les risques liés à la nutrition humaine (obésité, athérosclérose, diabète, cancers digestifs...), eux aussi effets environnementaux, ce qui fait grimper la mortalité relative à plus de 60 %. Or ces risques pourraient être évités...

Le prix de la vie en bonne santé

Bien qu'il paraisse absurde d'évaluer le coût financier de la vie puisque, pour le citoyen ordinaire, elle n'a pas de prix, les économistes utilisent des indices économiques pour en estimer le coût lors d'une perte de vie. Deux principaux indices utilisés sont définis par des acronymes anglo-saxons : QALY évalue le coût des années de vie passées en parfaite santé et DALY évalue le coût de l'espérance de vie corrigée de l'incapacité ou de la maladie. Ces indices dépendent de la volonté du pays à reconnaître ce coût financier. Le QALY/année/individu est évalué à 73 000 €, en 2013, en Angleterre, à 125 000 € aux États-Unis, à 300 000 € en Suède ou encore à 100 000 € en Hollande. La pollution de l'air sur la planète par les PM_{2,5} a causé 103 millions de DALYs, en 2015, l'ozone 4,1 millions.



En France

Le coût annuel de la pollution de l'air sur la santé des personnes et le patrimoine a été estimé à 97 milliards d'euros par le Sénat, en 2015, soit 1 500€/an/Français.

Pour le bruit, la Commission nationale du bruit pilotée par l'Assemblée nationale a évalué son coût annuel à 60 milliards d'euros, soit 1 000 € par Français.

Ces deux risques environnementaux coûtent annuellement 2 500 € par Français et pèsent deux fois plus que les recettes de l'impôt sur le revenu (77,6 milliards d'euros en 2017).

Pour les pays de l'OCDE

Selon ses prévisions, les coûts de la pollution de l'air en 2060, par rapport à 2015, seront multipliés par dix pour les soins de santé (150 milliards d'euros), par trois pour les journées de travail perdues (3,7 milliards d'euros) et réduits de 30 % pour la volonté économique de diminuer les risques de décès anticipés (1 900 milliards d'euros).

Connus de tous, ces chiffres pharamineux liés aux activités économiques, mais aussi aux déplacements et au chauffage des citoyens, devraient nous inciter à lutter rapidement contre ce fléau. Le constat est sans appel, les plans de prévention de l'atmosphère, les diverses feuilles de route sur la qualité de l'air sont tous timorés et d'application très lente.

La puissance publique n'est pas seule responsable, les citoyens aussi qui ne se mobilisent pas davantage, leurs descendants en subiront les conséquences comme pour le réchauffement climatique. Les cobénéfices tirés de la taxation de la tonne de CO₂ seraient, en 2100, de 30 à 500 €/t, chiffres là aussi montrant tout l'intérêt d'une action rapide.

Cette monétarisation de la vie est une aide pour les options politiques à mettre en œuvre, elle ne doit pas être considérée comme une fin en soi.

Michel RIOTTOT
Président d'honneur de FNE Ile-de-France

L'ÉNERGIE CITOYENNE

EN ILE-DE-FRANCE

Le développement des énergies renouvelables est essentiel pour lutter contre l'effet de serre. Un certain nombre de citoyens l'ont compris et se sont rassemblés au niveau de leur commune ou département pour créer des sociétés d'exploitation d'énergies renouvelables locales. Pour être véritablement qualifiés de « projets citoyens », les citoyens et collectivités doivent détenir au moins 40 % du capital des sociétés de projets et constituer une minorité de blocage. Les autres actionnaires peuvent être des entreprises.

Ces projets locaux sont encouragés par les objectifs de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. L'intérêt de tels projets réside, notamment, dans le fait que les citoyens s'approprient le projet avec, pour effets positifs, la maximisation des retombées économiques pour le territoire (après investissement, il reste en moyenne trois fois plus d'argent sur le territoire que lors d'installations par de grosses entreprises) et la diminution des difficultés d'acceptabilité.

En Ile-de-France, vingt projets de cette nature ont déjà été lancés et un nombre croissant est en projet. On peut donner en exemple Enercit'if : trente personnes ambitionnent de réaliser les premières centrales solaires de Paris. Une coopérative constituée, entre autres, de citoyens va financer, installer et ex-

ploiter des unités photovoltaïques sur des toits de la capitale : 14 000 m² de toitures produisant la consommation annuelle de 500 à 600 foyers.

On peut également citer la société Tener'if qui exploite deux unités solaires sur les toits de la Halle Pajol et ceux de la copropriété Quintessence. Pour ce projet, 115 000 euros ont été engagés par soixante-six contributeurs avec un montant minimal de 104 euros. Énergie partagée a acquis 49 % du capital de la société. Les habitants bénéficient d'aides publiques dont celle du conseil régional, dans le cadre de plusieurs appels à projets permettant de financer études ou investissements.

Christophe EWALD

Chargé de mission Énergie FNE Ile-de-France



BIOCOOP LE MANTOIS, À ÉPÔNE

UN DES PREMIERS PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PARTICIPATIF EN ILE-DE-FRANCE

Énergie partagée, le collectif d'associations de protection de l'environnement et d'acteurs de l'énergie et de l'économie sociale et partagée dont fait partie FNE, a aidé Biocoop, de 2008 à 2011, pour monter et mettre en œuvre une toiture de panneaux photovoltaïques. Énergie partagée a investi 188 000 € pour couvrir 420 m² de toiture de panneaux photovoltaïques. La puissance installée est de 52 kWh et produit 58,7 MWh/an, soit la consommation de vingt-trois foyers.

L'ASSOCIATION SOLAIRE CITOYEN SEINE OUEST

Solaire Citoyen Seine Ouest, association située sur le territoire T3 Grand Paris Seine Ouest, s'est créée récemment afin de développer le photovoltaïque sur les communes de l'agglomération. Pour être opérationnelle, elle vient de créer une société par actions simplifiées Solaire Citoyen 92 et démarcher les mairies du territoire afin de leur proposer l'installation de panneaux sur leurs bâtiments communaux. Plusieurs collectivités du secteur sont intéressées.

« UN CRI DOCUMENTÉ »

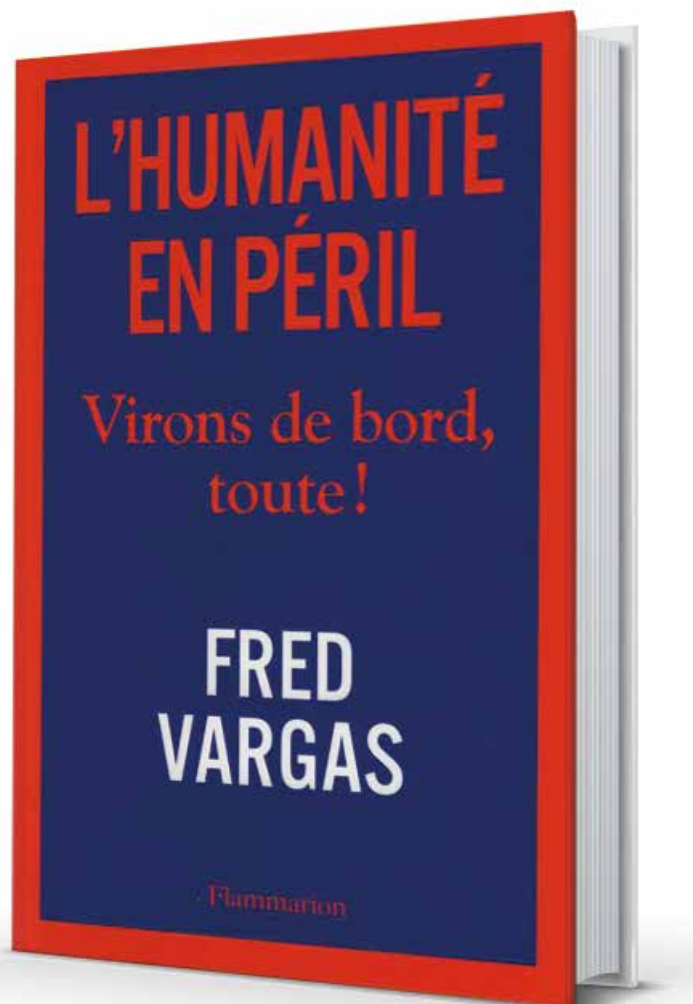
Fred Vargas publie un livre dont on ne connaît pas la fin.

« *Je me suis retrouvée face au crime le plus gigantesque qu'on ait pu concevoir* », déclare Fred Vargas, auteur de nombreux romans policiers à succès et, par ailleurs, docteur en archéozoologie et chercheuse durant quinze ans au CNRS. Abandonnant ses intrigues policières, c'est de l'avenir de l'humanité dont elle parle et de la désinformation du public, de son impact sur le devenir du vivant. Elle met en cause la passivité des gouvernements face au réchauffement climatique et à ses conséquences. Elle pointe l'emprise des lobbies de l'agro-industrie, du nucléaire, des transports, de l'agrochimie, de la publicité. Elle dénonce l'espoir déçu de la succession de COP et de sommets et la toute-puissance de l'argent-roi, maître mot de la croissance.

Manichéisme, « *cri documenté* » ou recherche obstinée de la vérité et définition des actions à engager plutôt que des solutions à plaquer sur des territoires inégaux face à l'urgence.

« *C'est à « nous les gens* », avec les ONG et les associations, de prendre en main les choses et d'agir avant eux. »

Certains trouveront son plaidoyer trop virulent, voire trop touffu, d'autres, dont nous sommes, salueront un travail argumenté, certes alarmiste et partisan, mais surfant sur la notoriété de l'écrivaine qui mêle sa voix aux alertes de tous les scientifiques et experts de la planète.



La COP 24, en faisant le choix d'un dépassement à 2 °C pour redescendre ensuite vers 1,5 °C, nie l'urgence de décisions politiques indispensables. En quelques propos de conclusion, Fred Vargas indique ce que « nous, les gens » pouvons faire dès à présent, ce que nous pouvons exiger de nos gouvernants ; comme le disait Martin Luther King : « *On est condamnés à agir ensemble ou à tous mourir comme des idiots.* »

Muriel MARTIN-DUPRAY
FNE Ile-de-France

L'Humanité en péril, Fred Vargas, Flammarion, 249 pages, 15€



LiAison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : Th. Hubert

Comité de rédaction : C. Giobellina, P. Latka, M. Martin-Dupray, M. Riottot, A. Sauvey, D. Védry, S. Verdellef.

Réalisation graphique : Yak 11

Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS
01 45 82 42 34

ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : juin 2019

Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS
Imprimé sur papier PEFC



Prix de vente du numéro : 5 euros